

DELIBERATION N° 2022-14

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 janvier 2022 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2022 de Teréga (transport)

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Catherine EDWIGE, Ivan FAUCHEUX, Jean-Laurent LASTELLE et Valérie PLAGNOL, commissaires.

1. CONTEXTE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6 II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire.

Le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2021 a été initialement approuvé par la CRE dans sa délibération du 21 janvier 2021¹. Teréga a soumis à la CRE à mi-année une version révisée de ce programme, que la CRE a approuvée dans sa délibération du 7 juillet 2021². La CRE a par ailleurs demandé à Teréga de présenter, pour juin 2022, un bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements.

Teréga a transmis à la CRE son programme d'investissements pour l'année 2022, le 15 novembre 2021. Teréga demande notamment l'approbation :

- des études préparatoires pour le renforcement de l'antenne de l'Aveyron, pour un montant de 1,1 M€ ;
- de la phase 1 et des études préparatoires de la phase 2 du projet Saint Romain le Noble – Montauban, pour des montants respectifs de 23,7 M€ et 1,9 M€ ;
- des études préparatoires pour le projet de St Gaudens – St Martory, pour un montant de 2 M€ ;
- d'un projet de déplacement du poste de sectionnement d'Oeyregave, pour un montant de 5,3 M€ ;
- de plusieurs projets de recherche et développement (R&D), pour un montant de 5,1 M€.

Teréga a été auditionné par la CRE le 13 janvier 2022.

La présente délibération a pour objet :

- l'approbation du programme d'investissements de transport de gaz de Teréga pour l'année 2022 ;
- l'approbation des nouveaux projets et programmes pluriannuels.

¹ Délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2021 de Teréga (transport)

² Délibération de la CRE du 7 juillet 2021 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2020 et portant approbation du programme d'investissements 2021 révisé de Teréga (transport)

2. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DE TEREGA POUR L'ANNEE 2022

Pour l'année 2022, Teréga présente un programme d'investissements qui s'élève à 102,7 M€. Ce budget est en baisse de 3 % par rapport au budget révisé pour l'année 2021, qui s'élevait à 106,4 M€.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2022 est la suivante :

M€	Demande 2022	Révisé 2021
Développement du réseau principal	0,1	0,9
Renforcement du réseau régional	0,0	0,1
Sécurité et maintien	79,7	75,8
Raccordements	6,5	4,3
Recherche et innovation	4,5	2,6
Investissements généraux	11,9	22,8
TOTAL	102,7	106,4

Les comparaisons de la présente délibération sont effectuées entre les dépenses demandées par Teréga pour l'année 2022 et le dernier budget pour 2021 approuvé par la CRE, soit le révisé 2021 transmis à mi-année.

La CRE analysera les écarts entre les dépenses d'investissements définitives pour 2021 et le programme révisé approuvé en juillet 2021 dans le cadre de l'exercice du bilan à mi-année qu'elle réalisera mi-2022.

2.1 Investissements liés aux projets de sécurité et maintien

Les travaux de sécurité et maintien restent le principal poste de dépenses d'investissements de Teréga. Les projets concernés visent à renouveler diverses installations du réseau, notamment les canalisations et les postes. Le budget est en hausse de 3,9 M€ (+ 5%) par rapport à 2021.

Cette évolution globale à la hausse cache des disparités entre les projets en fonction de leur niveau de maturité. On observe ainsi une :

- baisse des dépenses de projets en fin de réalisation, tels que Capens Pamiers (-16,3 M€ en 2022), Serres-Soumoulou (-2,8 M€), Galgan-Aurillac (-2,4 M€), Trois Villes (-1,6 M€) et Mont Est (-1,5 M€) ;
- hausse des dépenses des projets, tels que sectionnement de Rodez (+2,4 M€ en 2022), Roques-Goyrans (+1,5 M€) et Mont-Ogenne (+6,4 M€), dont les travaux montent en puissance en 2022. La CRE observe par ailleurs des surcoûts sur le projet Mont-Ogenne (cf. partie 3.2).

Les dépenses des programmes de sectionnement (26,6 M€ en 2022) et postes de livraison (17,1 M€) sont en hausse par rapport à 2021, en raison du passage de plusieurs projets de la phase d'études à la phase de travaux.

Les dépenses de sécurité et de maintien pour 2022 intègrent également un budget de 8 M€ correspondant à l'évolution de la doctrine comptable de l'opérateur en ce qui concerne les dépenses d'inspection et de réhabilitation, jusqu'alors intégrées dans les charges d'exploitation (cf. délibération du 16 décembre 2021³).

2.2 Investissements liés aux raccordements

Les dépenses liées aux raccordements effectués par Teréga sont en hausse de 2,2 M€ (+52%), en raison de divers reports de projets de 2021 à 2022, à la demande des clients.

2.3 Investissements liés à la Recherche et Développement (R&D)

Les dépenses d'investissement liées à la R&D sont estimées à 4,5 M€ pour 2022, en hausse de 2,6 M€ (+74%) par rapport au budget révisé 2021. Celle-ci s'explique par le lancement de sept nouveaux projets de R&D dont Teréga demande l'approbation (voir partie 4.5). Ils représentent un budget de 3,4 M€ en 2022.

³ Délibération de la CRE du 16 décembre 2021 portant décision sur l'évolution du tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel de GRTgaz et Teréga au 1er avril 2022

2.4 Autres dépenses d'investissements

Les investissements généraux (dépenses consacrées aux systèmes d'information, à l'immobilier et aux dépenses de matériels) sont estimés à 11,9 M€ pour 2022, soit environ la moitié du budget révisé pour 2021. Les dépenses liées au système informatique sont en baisse de 7,1 M€, et celles liées à l'immobilier de 3,6 M€.

3. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS

3.1 Projets soumis à une régulation incitative

Le projet de sécurité et maintien de Capens-Pamiers, qui consiste en la reconstruction d'une canalisation, a été mis en service en septembre 2021 conformément au calendrier initial. Le coût à terminaison, que Teréga avait revu à la hausse en 2020 (cf. délibération du 22 juillet 2020⁴), est stable à 44,7 M€, soit environ 50% de plus que le budget cible fixé par la CRE (29,7 M€).

En ce qui concerne le projet AGUP, le compresseur supplémentaire a été mis en service fin 2019 et le module de récupération des gaz a été mis en service en septembre 2021. Le coût à terminaison du projet est de 23,3 M€, inférieur de 9 % au budget cible de 25,5 M€ fixé par la CRE.

Le projet Vianne, qui consiste à remplacer les canalisations situées entre Thouars-sur-Garonne et Nérac (Lot-et-Garonne), a fait l'objet d'une délibération de fixation de budget cible le 26 novembre 2020⁵, pour un montant de 19,7M€. Les travaux ont débuté en avance par rapport au planning initial de Teréga, et la mise en service du projet est prévue pour juillet 2022. Le coût du projet est actuellement estimé à 18,8 M€.

3.2 Autres projets d'investissements

Les coûts des projets dont les budgets sont compris entre 5 et 20 M€ sont en ligne avec ceux présentés en juillet 2021, à l'exception du projet Mont Ogenne, en hausse de 6,2 M€. Cette augmentation est liée à la découverte d'une pollution importante dans la zone de travaux, impliquant des surcoûts liés à la protection des personnes et du milieu ainsi qu'une adaptation de la solution retenue, et à un surcoût des travaux en sous-œuvre.

4. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES DEMANDES D'APPROBATION POUR DE NOUVEAUX PROJETS ET PROGRAMMES

4.1 Projet Saint Romain le Noble – Montauban

Le projet Saint-Romain le Noble et Montauban vise à remplacer 73 km de canalisations posées à la fin des années 1940 et présentant des non-conformités importantes (inclusions dans la matière, sous-profondeurs et traversées sur ouvrages d'art). Elles font partie à ce titre des canalisations prioritaires dans les outils internes de suivi de de Teréga.

Teréga prévoit de réaliser le projet en trois phases :

- phase 1 (entre Castelsarrasin et Moissac) : mise en service prévue en 2025 pour un budget de 23,7M€ (+/- 10%) ;
- phase 2 (entre St Romain le Noble et Castelsarrasin) : mise en service prévue en 2027 pour un budget de 30M€ (+/- 40%) ;
- phase 3 (entre Castelsarrasin et Montauban) : mise en service prévue en 2029 pour un budget de 18 M€ (+/- 40%).

La valeur résiduelle des ouvrages abandonnés dans le cadre du projet est de 500 k€.

Dans sa délibération du 22 juillet 2020, la CRE avait approuvé les études préparatoires à la phase 1 du projet. Teréga demande aujourd'hui l'approbation du lancement de la phase 1, et celui des études préparatoires de la phase 2, pour un budget de 1,9 M€.

⁴ Délibération de la CRE du 22 juillet 2020 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2019 et portant approbation du programme d'investissements 2020 révisé de Teréga (transport)

⁵ Délibération de la CRE du 26 novembre 2020 portant décision relative à la définition du budget cible du projet Vianne de Teréga

Les ouvrages de la phase 1 sont aujourd'hui constitués de canalisations en DN100, tandis que ceux de la phase 2 sont en majorité constitués de canalisations en DN200. Teréga prévoit d'harmoniser le dimensionnement du projet dans son ensemble en raison des modifications de tracé (la canalisation traitée dans le cadre de la phase 1 ne sera plus une antenne, mais sera désormais incluse dans la continuité de l'artère afin notamment de finaliser le maillage entre Auch et Montauban pour renforcer la sécurité d'approvisionnement) et de faciliter l'utilisation de pistons instrumentés pour inspecter les canalisations. Sous cette hypothèse, l'analyse des scénarios de flux correspondant aux scénarios du Bilan prévisionnel (BP)⁶ réalisé en 2020 par les opérateurs de réseau (GRT et GRD et le SPEGNN⁷) et qui présente plusieurs évolutions possibles de la demande de gaz, montre qu'un dimensionnement en DN150 pourrait suffire à répondre aux besoins de consommation sur la zone. Cette solution ferait cependant perdre la possibilité de secours de l'antenne de l'Aveyron en cas de défaillance sur la station de compression de Lias. Teréga propose ainsi une reconstruction des ouvrages en DN200. Ce dimensionnement apparaît pertinent au regard des contraintes d'exploitation du réseau.

Par conséquent, la CRE approuve le lancement de la phase 1 du projet.

Le budget du projet étant supérieur à 20 M€, la CRE fixera un budget cible en application du dispositif de régulation incitative prévu par le tarif ATRT7⁸.

La CRE demande qu'en cas de dérive du coût au-delà de 15 % du budget présenté lors de l'approbation de l'investissement (soit 3,6 M€), Teréga lui présente, avant toute détermination du budget cible, un dossier d'investissement mis à jour afin que la CRE puisse s'assurer que l'investissement reste pertinent, et le cas échéant approuver sa poursuite.

La CRE approuve par ailleurs le lancement des études préparatoires à la phase 2.

4.2 Déplacement du poste de sectionnement d'Oeyregave

Le poste de sectionnement d'Oeyregave est situé en zone inondable, à proximité de l'Adour, et a été plusieurs fois endommagé lors d'inondations (en 2017, 2018 et 2019 notamment). Teréga souhaite ainsi reconstruire ce poste en zone non-inondable et démanteler le poste actuel. Le coût du projet est estimé à 5,3 M€, pour une mise en service en 2024. La valeur résiduelle du poste actuel sera nulle au moment de sa mise hors service.

La CRE approuve le projet de déplacement du poste de sectionnement d'Oeyregave.

4.3 Etudes préparatoires pour le projet St Gaudens – St Martory

Le projet St Gaudens – St Martory vise à remplacer environ 20 km de canalisations datant de 1952 et présentant des non-conformités importantes (incertitudes sur l'état de l'acier, sous-profondeurs et traversées sur ouvrages d'art notamment). Elles font partie à ce titre des canalisations prioritaires dans les outils internes de suivi de Teréga. Le coût du projet est estimé à 22,7 M€ (+/- 40%) à ce stade, pour une mise en service en 2026. Teréga demande l'approbation des études préparatoires pour ce projet, pour un montant de 2 M€.

Teréga envisage de dimensionner le projet à l'identique par rapport à la situation actuelle (en DN200). Le GRT indique qu'une reconstruction en DN150 ferait perdre de la flexibilité en cas d'incident d'exploitation, même si cette solution répondrait *a priori* aux besoins de consommation de la zone. Teréga n'a cependant pas encore finalisé les études concernant les besoins d'approvisionnement de la zone sous les différents scénarios du BP.

La CRE approuve les études préparatoires pour le projet St Gaudens – St Martory. Elle demande cependant à Teréga d'apporter plus d'éléments techniques et financiers pour justifier son choix de dimensionnement avant l'approbation du projet.

4.4 Etudes préparatoires pour le projet antenne de l'Aveyron

Teréga indique que l'antenne de l'Aveyron est proche de la saturation : le GRT souhaite donc la renforcer via la construction d'une canalisation de 12,5 km en DN250. Le budget du projet est estimé à 13,7 M€ (+/- 40%), pour une mise en service en 2026. Teréga demande l'approbation des études pour 1,1 M€, dont 609 k€ en 2022.

L'enquête à court terme (2023) réalisée par GRDF fait apparaître une saturation possible dès l'hiver 2021/2022 au risque 2% (pointe de froid hivernale telle qu'il s'en produit tous les 50 ans). Teréga indique par ailleurs avoir identifié des projets pouvant entraîner une hausse de la consommation (stations GNV et nouvelles dessertes), mais qui ne sont encore que très peu avancés.

⁶ <https://www.grtgaz.com/sites/default/files/2021-06/Rapport-perspectives-gaz-2020.pdf>

⁷ Syndicat professionnel des entreprises locales de distribution de gaz

⁸ Délibération de la CRE du 23 janvier 2020 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel de GRTgaz et Teréga

Teréga a par ailleurs étudié l'évolution de la consommation sur la zone à l'horizon 2035, avec une hypothèse de baisse de la consommation des clients actuels de 0,25% par an de 2024 à 2026 (hypothèse GRDF), et en utilisant les scénarios du BP 2020 jusqu'en 2035. Ces études montrent que la saturation de l'antenne serait résorbée dans tous les scénarios entre 2026 et 2030, sauf dans le scénario « alternative internationale » (dans lequel la saturation serait résorbée en 2035), alors que la mise en service du projet est prévue pour 2026.

La CRE constate que la saturation de l'antenne de l'Aveyron intervient surtout à court terme, avant la mise en service du renforcement prévu par Teréga. Le lancement d'études approfondies pour ce projet présente donc un risque de coûts échoués important.

En conséquence, la CRE n'approuve pas le lancement de ces études.

4.5 Projets de recherche et développement (R&D)

Teréga demande l'approbation de sept nouveaux projets de recherche et développement, pour un total de 5,1 M€ (dont 3,4 M€ en 2022) :

- **Plateforme de gouvernance des accès** (879k€ jusqu'en 2023) : développement d'un prototype de plateforme unique pour les accès physiques et numériques de Teréga ;
- **Jumeau numérique Scada transport** (68k€ jusqu'en 2022) : création d'un jumeau numérique du Scada, pour que toute personne autorisée puisse y accéder sans avoir besoin d'être dans la salle sécurisée de Teréga ;
- **KIARA** (917k€ jusqu'en 2023) : outil de simulation pour l'affectation qualité gaz et le dimensionnement des canalisations ;
- **Interactions multifluides** (610k€ jusqu'en 2025) : création d'outil permettant de visualiser en temps réel les points d'injection possibles sur le réseau des différents gaz et optimiser leur injection ;
- **DNA+** (763k€ jusqu'en 2025) : amélioration de l'outil qui permet à Teréga de produire des analyses d'impact des évolutions de long terme (fin des contrats de long terme, PPE, etc.) sur ses infrastructures ;
- **Pilote « CobaDGS »** (1,7 M€ jusqu'en 2022) : ce pilote vise à installer un système d'étanchéité à l'azote pour limiter les fuites de méthane au niveau des garnitures sur la station de Barbaira, afin d'étudier l'efficacité relative de ce système par rapport à celui installé en 2021 et de choisir la solution à déployer sur les autres stations ;
- **Détection des fissures** (116 k€ jusqu'en 2023) : en application du nouvel arrêté « multifluides »⁹, Teréga souhaite identifier la sensibilité des canalisations à la fissuration, et à estimer les risques pour les différents ouvrages.

La CRE constate que ces projets répondent à des besoins avérés du GRT. Elle considère cependant que les projets « plateforme de gouvernance des accès », « jumeau numérique Scada transport », « KIARA », « interactions multifluides » et « DNA+ » relèvent de la catégorie « systèmes d'information » (SI) et non de la R&D.

En conséquence, la CRE approuve les sept projets présentés par Teréga. Les projets « plateforme de gouvernance des accès », « jumeau numérique Scada transport », « KIARA », « interactions multifluides » et « DNA+ » sont cependant approuvés en tant que dépenses SI et non de R&D (ils représentent 1,6 M€ de dépenses en 2022).

⁹ Arrêté du 3 juillet 2020 portant modification de l'arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

DECISION DE LA CRE

En application des dispositions des articles L.134-3 et L.431-6 II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE approuve le programme d'investissements 2022 de Teréga, ainsi que les nouveaux projets et programmes pluriannuels présentés par l'opérateur.

Approbation du programme d'investissements 2022

Pour l'année 2022, la CRE approuve le programme d'investissements de Teréga, dont le budget demandé s'élève à 102,7 M€, à l'exclusion des dépenses liées au projet de renforcement de l'antenne de l'Aveyron (609 k€). 1,6 M€ de dépenses sont par ailleurs approuvées en tant que projets SI (catégorie « Investissements généraux » et non de R&D. Le programme d'investissements autorisé pour 2022 s'élève ainsi à 102,1 M€, et se répartit de la façon suivante :

M€	Demande 2022	Autorisation 2022
Développement du réseau principal	0,1	0,1
Renforcement du réseau régional	0,0	0,0
Sécurité et maintien	79,7	79,1
Raccordements	6,5	6,5
Recherche et innovation	4,5	2,9
Investissements généraux	11,9	13,5
TOTAL	102,7	102,1

Approbation de nouveaux projets

En particulier, la CRE approuve :

- la phase 1 et les études préparatoires de la phase 2 du projet St Romain le Noble- Montauban, pour des montants respectifs de 0,5 M€ et 0,7 M€ en 2022 ;
- le déplacement du poste de sectionnement d'Oeyregave, pour un budget de 44 k€ en 2022 ;
- les études préparatoires au projet St Gaudens-St Martory, pour un budget de 0,9 M€ en 2022 ;
- les projets de R&D « pilote « CobaDGS » et « détection des fissures », pour un budget de 1,8 M€ en 2022 ;
- les projets SI « plateforme de gouvernance des accès », « jumeau numérique Scada transport », « KIARA », « interactions multifluides » et « DNA+ », pour un budget de 1,6 M€ en 2022.

La CRE demande qu'en cas de dérive du coût au-delà de 15 % du budget présenté lors de l'approbation de l'investissement pour la phase 1 du projet St Romain le Noble- Montauban, ainsi que pour tout projet dont les coûts seraient supérieurs à 20 M€, Teréga lui présente, avant toute détermination du budget cible, un dossier d'investissement mis à jour afin que la CRE puisse s'assurer que l'investissement reste pertinent, et le cas échéant approuver sa poursuite.

L'approbation de ce programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.



20 janvier 2022

Toute modification de ce programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE demande à Teréga de lui présenter, avant le mois de juillet 2022, un bilan d'exécution intermédiaire de la présente décision, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Teréga. Elle sera par ailleurs transmise à la ministre de la transition écologique ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de la relance.

Délibéré à Paris, le 20 janvier 2022

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO

ANNEXE – SUIVI DES PRINCIPAUX PROJETS DE TEREGA

Projet	Date de la délibération d'approbation	Date de la délibération fixant le budget-cible	Budget initial	Budget cible	Coût à terminaison	Date de mise en service
Renforcement compression d'AGU	15 décembre 2016	15 décembre 2016	25,5 M€	25,5 M€	23,3 M€	2021
Reconstruction de Capens-Pamiers	13 juillet 2017	15 février 2018	29,7 M€	29,7 M€	44,7 M€	2021
Vianne	22 juillet 2020	26 novembre 2020	16,4 M€	18,6 M€	18,8 M€	2022
Mont-Ogenne	20 décembre 2018	Non concerné	16,3 M€	Non concerné	16,9 M€	2022